

L'inscription aux téléprocédures du MAA

S'inscrire rapidement avec un SIRET et un code TelePAC

- Créer un compte de connexion et l'activer
- Débloquer le compte
- Créer un compte de connexion et l'activer

Voici comment créer et activer rapidement un compte de connexion aux téléprocédures du Ministère de l'agriculture avec un SIRET et le dernier code TelePAC reçu.

Une fois connecté au service d'inscription :

Choisissez « Je souhaite créer un compte ». Cliquez sur « Étape suivante »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère	
	Détails de la procédure d'inscription
	Informations :
Je souhaite creer un compte.	- Ce service permet aux usagers du
Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.	de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition.
J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.	Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
Je souhaite modifier mon mot de passe.	 Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
	 Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.
Avertissement :)
Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateu moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers déga toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ce	rrs sont confidentiels. La transmission de ces ge le Ministère en charge de l'Agriculture de s moyens d'authentification.
Quitter	Etape suivante

Choisissez « Je dispose d'un SIRET »

Indiquez le SIRET de votre entreprise et remplissez les autres champs : le nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise, prénom, code postal et un filtre anti-spam. Cliquez sur « Étape suivante »

Le système détecte automatiquement que vous avez reçu un code TelePAC, il vous prévient donc de vous munir de votre dernier code TelePAC afin d'activer votre compte. Cliquez sur « Étape suivante ».

• Choisissez « Je dispose du code TelePAC » et saisissez le code. Cliquez sur « Étape suivante »

Si le code TelePAC est invalide, votre compte se bloquera après 5 tentatives infructueuses. Pour débloquer votre compte, consultez <u>Vous avez bloqué votre compte à cause d'un trop grand nombre de saisie de code TelePAC</u>.

	code	d'activ	US HOR		
				_	

 Je dispose du code Télépac et je le saisis. *Code Télépac : De ne dispose pas du code Télépac. 	 Si vous disposez de votre code Télépac, veuillez le saisir dans la zone dédiée. Si vous ne disposez plus de ce code choisissez l'option « Je ne dispose pas du code Télépac » afin de procéder à l'envoi d'un nouveau code d'activation.
Quitter Etape précédente	Etape suivante

Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec comme identifiant de connexion votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.

• Débloquer un compte

<u>Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisies du</u> <u>mot de passe</u>

<u>Consultez la procédure de déblocage, si votre compte est bloqué après un trop grand nombre de saisies du code TelePAC</u>